

Conseil du 14^{ème} arrondissement du 18 Mars 2019

Projet de vœu déposé par Carine PETIT, Agnès BERTRAND et les élus du groupe Socialistes Radicaux et Apparentés relatif au projet de Carte scolaire 2019/2020 et aux conditions de la réussite scolaire et éducative dans le 14^e arrondissement

Considérant les critères de calcul des effectifs retenus par le rectorat pour établir la carte scolaire 2019-2020 dans les écoles de Paris,

Considérant la nécessité de disposer d'un cadre à la fois stable et lisible fixant les seuils de fermeture et d'ouverture de classe et de pouvoir apprécier la situation des effectifs de chaque école en fonction de son contexte socio-économique et pas seulement sur un plan quantitatif,

Considérant la priorité donnée par le Ministre de l'Éducation Nationale en faveur du dédoublement des CP et CE1 dans les écoles élémentaires en Réseau d'Éducation Prioritaire,

Considérant les projets de fermetures de classes pour les écoles maternelles du 24 rue Delambre et de l'école élémentaire du 7 rue Asseline dans le 14^e arrondissement de Paris,

Considérant la confirmation de l'ouverture d'une 17^{ème} classe à l'école élémentaire du 12-14 Alésia, portant l'effectif prévisionnel à 487 élèves.

Considérant les objectifs de favoriser la scolarisation des enfants de moins de trois ans qui est un levier important de lutte contre les inégalités d'apprentissage y compris dans les écoles hors Réseau d'Éducation Prioritaire,

Considérant la proposition de carte scolaire faite par le Rectorat de Paris présentée lors du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale qui s'est tenu le 14 février 2019,

Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, Agnès BERTRAND, Adjointe aux Affaires Scolaires et les élus du groupe Socialistes, Radicaux et Apparentés émettent le vœu auprès du Rectorat de Paris :

- **De renoncer aux fermetures de classes envisagées dans les écoles maternelle et élémentaire Delambre et Asseline**
- **D'ouvrir un poste d'assistant administratif auprès de la direction de l'école du 12-14 Alésia, poste supprimé il y a quelques années**
- **Que la dotation de l'Académie de Paris pour la rentrée scolaire 2019/2020 permette d'abonder la brigade de remplacement des professeurs de écoles afin que nous ne connaissions pas, à nouveau, la situation de pénurie de remplacement de ce début d'année 2019**
- **D'intégrer, en concertation avec les directions des écoles, dans les prévisions d'effectifs, une proportion d'enfants de moins de trois ans**